



Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

DEL03_2024_07_08

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 17

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : LE GAL Patrick donne pouvoir à DUVAL Laurent, EVANNO Eric donne pouvoir à FEBRAS José, DUPUY Typhenn donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile, CHOINIÈRE Katell donne pouvoir à LE GALLIC Christine, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL01_2024_02_12 présentée au Conseil Municipal du 12 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 a été rédigé par Monsieur Thomas JEGOUX, secrétaire de séance.

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il appartient aux membres du Conseil Municipal présents à ladite séance de le modifier ou de l'approuver.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

↳ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 modifié.

↳ **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération DEL01_2024_02_12.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents le 18 décembre 2023 et présents ce jour ou ayant donné pouvoir.

PJ : PV du 18.12.2023.

Fait à Languidic, le 11 juillet 2024



Le Maire,

Laurent DUVAL